

OFI INVEST EURO HIGH YIELD

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 mars 2026



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Gestionnaire comptable.....	4
Centralisateurs.....	4
Commercialisateur.....	4
Commissaire aux comptes.....	4
Informations concernant les placements et la gestion.....	5
Caractéristiques principales de l'OPC.....	5
Changements intervenus au cours de l'exercice.....	14
Changement à venir.....	14
Rapport d'activité.....	15
Informations spécifiques.....	19
Technique de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en euro.....	19
Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR.....	19
Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	19
Méthode choisie par la Société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC.....	19
Niveaux VaR atteints au cours de l'exercice.....	19
Informations réglementaires.....	20
Sélection des intermédiaires.....	20
Frais d'intermédiation.....	21
Droits de vote.....	21
Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	21
Règlements SFDR et Taxonomie.....	21
Rémunération.....	21
Autres informations.....	23
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	24
Comptes annuels.....	30
Bilan actif.....	30
Bilan passif.....	31
Compte de résultat.....	32
Annexes aux comptes annuels.....	34
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	69

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 juillet 1992 sous le numéro GP-92-12

Société anonyme (SA) à conseil d'administration

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de gestion »

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

Identité du Dépositaire de l'OPCVM :

Le Dépositaire de l'OPCVM Société Générale, agissant par l'intermédiaire de son département « Securities Services » (le « Dépositaire »). Société Générale, dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann à Paris (75009), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222, est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (APCR) et soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Description des responsabilités du Dépositaire et des conflits d'intérêts potentiels :

Le Dépositaire exerce trois types de responsabilités, respectivement le contrôle de la régularité des décisions de la Société de gestion, le suivi des flux espèces de l'OPCVM et la garde des actifs de l'OPCVM. L'objectif premier du Dépositaire est de protéger l'intérêt des porteurs/investisseurs de l'OPCVM. Des conflits d'intérêts potentiels peuvent être identifiés notamment dans le cas où la Société de gestion entretient par ailleurs des relations commerciales avec Société Générale, en parallèle de sa désignation en tant que Dépositaire (ce qui peut être le cas lorsque la Société Générale calcule, par délégation de la Société de gestion, la valeur liquidative et des OPCVM dont Société Générale est le Dépositaire ou lorsqu'un lien de groupe existe entre la Société de gestion et le Dépositaire. Afin de gérer ces situations, le Dépositaire a mis en place et met à jour une politique de gestion des conflits d'intérêts ayant pour objectif :

- l'identification et l'analyse des situations de conflits d'intérêt potentiel ;
- l'enregistrement, la gestion et le suivi des situations de conflits d'intérêts en :
 - se basant sur les mesures permanentes en place afin de gérer les conflits d'intérêts comme la ségrégation des tâches, la séparation des lignes hiérarchiques et fonctionnelles, le suivi des listes d'initiés internes, des environnements informatiques dédiés ;
 - mettant en œuvre au cas par cas :
 - des mesures préventives et appropriées comme la création de liste de suivi ad hoc, de nouvelles murailles de Chine ou en vérifiant que les opérations sont traitées de manière appropriée et/ou en information les clients concernés ;
 - ou en refusant de gérer des activités pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts.

Description des éventuelles fonctions de garde déléguées par le Dépositaire, liste des délégataires et sous-délégataires et identification des conflits d'intérêts susceptibles de résulter d'une telle délégation :

Le Dépositaire est responsable de la garde des actifs (telle que définie à l'article 22.5 de la Directive 2009/65/CE modifiée par la Directive 2014/91/UE). Afin d'offrir les services liés à la conservation d'actifs dans un grand nombre de pays et de permettre aux OPCVM de réaliser leurs objectifs d'investissement, le Dépositaire a désigné des sous-conservateurs dans les pays où le Dépositaire n'aurait pas directement une présence locale. Ces entités sont listées sur le site internet : www.securities-services.societegenerale.com/fr/nous-connaître/chiffres-cles/rapports-financiers/.

En conformité avec l'article 22 bis 2 de la Directive UCITS V, le processus de désignation et de supervision des sous-conservateurs suit les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiel qui pourraient survenir à l'occasion de ces désignations. Le Dépositaire a établi une politique efficace d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en conformité avec la réglementation nationale et internationale ainsi qu'aux standards internationaux. La délégation des fonctions de garde du Dépositaire est susceptible d'entraîner des conflits d'intérêts. Ces derniers ont été identifiés et sont contrôlés. La politique mise en œuvre au sein du Dépositaire consiste en un dispositif qui permet de prévenir la survenance de situation de conflits d'intérêts et d'exercer ses activités d'une façon qui garantit que le Dépositaire agit toujours au mieux des intérêts des OPCVM. Les mesures de prévention consistent en particulier à assurer la confidentialité des informations échangées, à séparer physiquement les principales activités susceptibles d'entrer en conflit d'intérêts, à identifier et classer rémunérations et avantages monétaires et non monétaires et à mettre en place des dispositifs et politiques en matière de cadeaux et d'événements. Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressées à l'investisseur sur demande.

GESTIONNAIRE COMPTABLE

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

La convention de délégation de gestion comptable confie notamment à Société Générale la mise à jour de la comptabilité, le calcul de la valeur liquidative, la préparation et présentation du dossier nécessaire au contrôle du commissaire aux comptes et la conservation des documents comptables.

CENTRALISATEURS

Centralisateur par délégation de la Société de gestion pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale de la fonction de centralisation des ordres de souscription/rachat et tenue des registres :
32, rue du Champ-de-tir – 44000 Nantes (France)

Centralisateur pour les parts au nominatif pur (uniquement pour la part IC – Code ISIN : FR0010596783)

IZNES

Société par actions simplifiée, agréée par l'ACPR en tant qu'entreprise d'investissement le 26 juin 2020

Siège social : 18, boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)

Dans le cadre de la tenue du passif du FCP, les ordres de souscription et de rachat peuvent être passés directement auprès de la Société IZNES (pour la parts IC - Code ISIN : FR0010596783) à inscrire ou inscrite au nominatif pur, et auprès de Société Générale (par délégation de la Société de gestion) pour toutes les parts (y compris la part IC) à inscrire ou inscrites au porteur. La procédure de passage des ordres de souscription ou de rachat pour la part IC - Code ISIN : FR0010596783 à inscrire ou inscrite au nominatif pur est disponible auprès de la Société de gestion. Après collecte de ces ordres, IZNES les communiquera à Société Générale en sa qualité d'affilié d'Euroclear France.

COMMERCIALISATEUR

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Le Fonds étant admis en Euroclear France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de gestion.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet Aplitec

Siège social : 4, rue Ferrus - 75014 Paris (France)

Représenté par Monsieur Maxime GALLET

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Euro High Yield

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Classification

Obligations et autres titres de créances libellés en euros.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
IC	FR0010596783	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 part	Néant
ID	FR0011482702	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 part	Néant
R	FR0013274958	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 part	Néant
RF	FR0013308897	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	1 part (*)	Néant

GI	FR0013274966	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche	1 000 000 € (*)	Néant
GR	FR0013274974	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche	1 part	Néant
XL	FR001400RK43	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Parts réservées aux investisseurs souhaitant investir initialement 100 000 000 €	100 000 000 €	Néant
VYV Obligations Euro Haut Rendement	FR0014010X68	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée au réseau de distribution du Groupe VYV	1 part	Néant

(*) Pour les parts GI : montant minimum de souscription initiale de la part GI non applicable aux personnes suivantes qui ne peuvent souscrire qu'une part :

- La Société de gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

(*) La part RF peut également être souscrite à hauteur d'une part par :

- La Société de gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index, calculé en euro sur toutes les parts sur l'horizon de placement recommandé.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index. Cet indice contient tous les titres composant l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index, à l'exclusion des titres financiers, et limite le poids maximum de chaque émetteur à 3%. Chaque titre composant l'indice est pondéré par sa valeur de marché, laquelle tient compte des montants restant dus. L'indicateur de référence est calculé quotidiennement en euro pour toutes les parts. Son code Bloomberg est HEAE. Pour plus d'informations sur cet indice : www.mlx.ml.com

Le Fonds est géré de façon active et n'a pas pour but de répliquer son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

La stratégie du Fonds est de constituer un portefeuille principalement exposé au risque des marchés de crédit Euro High Yield (catégorie « spéculative »). L'univers initial est composé de l'ensemble des titres de l'indicateur de référence, l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index défini ci-dessus.

Stratégies utilisées :

Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments financiers à terme de type dérivés de crédit (CDS, Indices CDS) ; ces instruments présentent un risque de crédit élevé.

Le Fonds prendra ainsi des positions dans des instruments qui permettront de gérer activement le risque de crédit et qui seront de type financé (obligations ou titres) ou contrats financiers à terme (CDS, Indices CDS). Cette prise de risque se traduit par des choix d'allocation, entre obligations haut rendement et cash, entre secteurs économiques ou niveaux de séniorité, et de positionnement sur les courbes de crédit.

La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par catégorie de notation).

Toutes les stratégies constituées sont investies sur des instruments (titres ou dérivés de crédit) qui font l'objet d'une sélection par le gérant, au sein d'un univers couvert par l'équipe d'analystes crédit. Le gérant privilégie la diversification du portefeuille sur une classe d'actif large afin de réduire le risque spécifique du Fonds relativement à son indice.

En complément de sa stratégie, le Fonds pourra notamment investir :

- Dans des obligations de sociétés non OCDE émises en euro dans la limite de 20 % de l'actif net ;
- Jusqu'à 10% de son actif en actions d'entreprises privées de pays de l'OCDE.

Bien que l'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10.

L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 75% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composé des émetteurs de l'indice « Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield » (HEAE), que la Société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Le FCP n'est pas labélisé ISR

Règlementations SFDR et Taxonomie :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 11% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ».

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille de l'OPCVM est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Le gérant pourra investir en actions d'entreprises privées de pays de l'OCDE dans la limite de 10% de l'actif net.

Titre de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille est investi jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire, négociés sur des marchés réglementés.

Au minimum 70% des titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent relever de la catégorie « High Yield » (investissement spéculatif) selon la politique de notation mise en place par la Société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Par ailleurs, le Fonds pourra également investir dans des titres non notés dans la limite de 20% de l'actif net.

En cas de dépassement de cette limite à raison notamment des mouvements de marchés, le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le gérant pourra également investir :

- dans la limite de 20 % de l'actif net du Fonds dans des obligations de sociétés des pays émergents (non-membres de l'OCDE) émises en euro ;
- jusqu'à 30% de l'actif du Fonds sur des obligations émises ou garanties par des Etats membres ou des entreprises de l'OCDE libellées en euro, ayant une notation, ou à défaut celle de leur émetteur, au moment de l'acquisition, au minimum « Investment Grade » selon la politique de notation d'Ofi Invest Asset Management.

Les emprunts d'entreprises privées peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds.

La gestion de la trésorerie de l'OPCVM s'effectuera via des prêts/emprunts d'espèces et des prises/mises en pension contre espèces. Les instruments du marché monétaire et les dépôts sont considérés comme un support d'investissement à part entière mais peuvent également servir de support d'investissement d'attente (TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper). Ces instruments peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net.

Bien que l'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10.

Accessoirement, le portefeuille peut aussi intégrer des obligations gouvernementales ; des obligations convertibles, échangeables (induisant accessoirement une exposition indirecte aux marchés actions) et des warrants de sociétés émettrices d'obligations à haut rendement, ainsi qu'en produits dérivés qui leur sont rattachés (options).

Le FCP pourra également intégrer des titres subordonnés dans la limite de 30%.

Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres actifs éligibles :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

[Instruments dérivés :](#)

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans le cadre de sa stratégie, le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de :

- couvrir le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille ;
- exposer le Fonds à un risque de taux ;
- couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de déformation de la courbe des taux ;
- couvrir d'éventuelles souscriptions ou rachats.

L'OPC aura recours aux instruments financiers à terme dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section « Risque global »).

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du FCP et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille. Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux, futures, options.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but d'exposer/sensibiliser le Fonds au risque de crédit par la vente de protection ou, au contraire, pour couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection.

L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs et la réalisation des stratégies de valeur relative (à savoir couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs).

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS, indice de CDS et option sur indice de CDS.

Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est une obligation et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant l'émetteur de l'obligation sous-jacente (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste.

Le Fonds utilise la méthode probabiliste en VaR relative. La Value at Risk est une approche statistique qui permet un suivi global du risque.

Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs, HSBC et Morgan Stanley.

La Société de gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Ces titres désignent des instruments financiers auxquels sont attachés un droit de conversion, de souscription ou d'exercice d'une option de rachat ou de vente. Les obligations convertibles, les bons de souscription, les titres callables/puttables, warrants font partie de cette catégorie de titres.

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. Il pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de l'actif net, dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le Prospectus.

Dépôts :

L'OPCVM ne procède pas à des opérations de dépôts. Il peut détenir à titre accessoire des liquidités, y compris en devise.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, l'OPCVM peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé au risque suivant :

Risque actions :

Si les actions auxquelles le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du Fonds pourra baisser. L'OPCVM peut aussi être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable.

Durée de placement recommandée

Supérieure à trois (3) ans.

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

30/06/2025

Le SRI a été ramené à 2 contre 3 précédemment.

01/07/2025 : concerne la Société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

01/09/2025

Création de la part VYV Obligations Euro Haut Rendement – Code ISIN : FR0014010X68.

02/10/2025

Le prospectus précise désormais que le Fonds peut recourir aux obligations callable/puttable.

CHANGEMENT A VENIR

01/04/2026

Modification au niveau de l'actuelle méthode de calcul de la commission de surperformance.

Si sa formule reste identique, à savoir égale à 20% de la performance au-delà de l'indice de référence : l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index, un changement va être apporté, quant à la méthode de calcul de cette dernière.

Aucune évolution dans le prospectus dans la rubrique « Commission de surperformance » du prospectus qui précise : *« A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPC fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds. »*.

Le schéma de souscriptions et de rachats de l'OPC fictif utilisé pour définir la surperformance de l'OPCVM s'appuie désormais sur des rachats considérés en nombre de parts et non plus en montant.

Cette évolution peut avoir un impact positif ou négatif sur les performances du Fonds et de l'indice, donc entraîner une potentielle augmentation de la commission de surperformance.

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier¹

Etats-Unis

Entre mars 2025 et mars 2026, l'économie américaine a fait preuve d'une résilience notable malgré un environnement mondial de plus en plus instable. Après un début 2025 marqué par les tensions commerciales et un shutdown² historique, l'activité est restée solide, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés soutenus. Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance américaine s'est établie à 2,2%, confirmant la robustesse du cycle malgré un contexte politique tendu. En parallèle, les chocs géopolitiques du début 2026 – notamment l'escalade avec l'Iran et les inquiétudes autour du détroit d'Ormuz, zone clé pour l'approvisionnement énergétique – ont ravivé la prime de risque³ sur les marchés, sans pour autant déstabiliser les fondamentaux économiques. Pour l'année 2026, les perspectives restent bien orientées, avec une croissance attendue à 2,5% selon le consensus.

Zone euro

Entre mars 2025 et mars 2026, la zone euro a évolué dans un contexte économique contrasté. En 2025, la croissance s'est établie à 1,5%, mais avec de fortes disparités : l'Espagne a bénéficié d'une demande et d'un tourisme dynamiques, tandis que l'Allemagne a souffert de la faiblesse industrielle et de la transition énergétique. La France, freinée par l'instabilité politique et la dégradation de sa note souveraine, s'est située dans une position intermédiaire, et l'Italie a progressé plus lentement. Le début de l'année 2026 a été marqué par l'escalade géopolitique au Moyen-Orient. Les inquiétudes autour du détroit d'Ormuz, ont ravivé la prime de risque en Europe, région très dépendante des importations de pétrole et de gaz. Un blocage durable ferait grimper les coûts énergétiques et pèserait sur les marges industrielles, principal vecteur d'impact pour l'activité. Parallèlement, le cadre tarifaire réciproque avec les États-Unis a continué de peser sur les exportations et sur les décisions d'investissement malgré un assouplissement financier progressif. La politique budgétaire reste hétérogène : l'Allemagne prépare un plan de relance de 500 Md€ à partir de 2026, alors que d'autres États, dont la France, font face à des marges de manœuvre limitées. Dans ce contexte incertain mais stabilisé, la croissance attendue pour 2026 s'établit à 1,2% selon le consensus de marché.

Taux monétaire

En 2025, les deux grandes banques centrales ont engagé un mouvement d'assouplissement, mais avec des rythmes très différents. La Banque Centrale Européenne (BCE) a mené l'un de ses cycles de réduction les plus rapides, ramenant son taux de dépôt à 2% en juin 2025, avant de marquer une pause au second semestre. La Réserve fédérale américaine (Fed), de son côté, n'a abaissé ses taux qu'en fin d'année, avec trois réductions entre septembre et décembre 2025, pour les ramener dans la fourchette 3,50–3,75%, face à un marché du travail qui montrait des signes d'essoufflement. Le début de l'année 2026 a cependant profondément rebattu les cartes. A fin mars 2026, le scénario accommodant anticipé fin 2025 a laissé place à l'hypothèse de plusieurs hausses possibles en 2026. Côté Fed, les marchés ne prévoient plus aucune baisse cette année, le ton des responsables apparaissant plus strict face au risque de tensions inflationnistes. Dans un environnement aussi volatil, les anticipations évoluent désormais au jour le jour.

Taux longs⁴

Durant l'année 2025, les marchés obligataires ont évolué selon des trajectoires très contrastées entre les États-Unis et l'Europe. Aux États-Unis, les rendements se sont détendus, portés par un ralentissement modéré de la croissance et une inflation⁵ plus contenue. À l'inverse, l'Allemagne a connu une nette remontée de ses taux principalement en réaction au vaste plan de relance de 500 milliards d'euros annoncé par le chancelier Friedrich Merz, qui a accru les anticipations d'émissions souveraines et soutenu les anticipations de demande intérieure.

¹ Période concernée : 31 mars 2025 – 31 mars 2026 - Date des données chiffrées : 31 mars 2026, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Rémunération supplémentaire qu'un investisseur exige pour accepter un risque plus élevé que celui d'un actif considéré comme sans risque.

⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁵ Hausse générale et durable des prix dans une économie.

En France, les taux se sont également tendus mais pour des raisons de crédibilité budgétaire et politique. Les mois de janvier et février 2026 avaient commencé sur une dynamique positive sur les marchés obligataires. Des deux côtés de l'Atlantique, les taux souverains poursuivaient un mouvement de baisse généralisée, les spreads de crédit⁶ se resserraient légèrement, traduisant une amélioration du sentiment de marché. Cette tendance favorable a toutefois été brutalement interrompue début mars 2026, avec le déclenchement de la guerre en Iran. Les marchés ont immédiatement intégré un risque inflationniste accru, provoquant un retournement rapide des courbes de taux. Le 10 ans américain est remonté vers 4,4% et le 10 ans allemand (Bund) vers 3,1%. Les marchés obligataires lisent toujours ce conflit comme avant tout inflationniste et non récessif et anticipent des réactions fortes de politique monétaire pour y faire face.

Crédit⁷

Les marchés du crédit ont fait preuve d'une solide résilience en 2025, malgré les inquiétudes liées au ralentissement économique provoqué par la hausse des tarifs et la volatilité⁸ persistante des taux d'intérêt. Après un élargissement temporaire des spreads en avril 2025 dans un contexte géopolitique tendu, ces derniers ont rapidement retracé leur mouvement en fin d'année. Mais depuis le début de la guerre en Iran, les spreads de crédit « Investment Grade⁹ » et de crédit spéculatif Haut Rendement (« High Yield¹⁰ ») se sont écartés en février 2026, montrant une certaine fébrilité de ces marchés après des mois voire des semestres de performances positives. Les spreads du high yield se sont écartés de 40 points de base depuis le début de l'année sous l'effet du risque de disruption lié à l'Intelligence Artificielle et de la montée des tensions géopolitiques, tout en restant environ 100 points de base sous leur moyenne de long terme, et le portage¹¹ de ce segment atteint désormais près de 5%. À l'inverse, le segment Investment Grade demeure beaucoup plus stable, avec un portage autour de 3%.

Actions¹²

En 2025, les marchés actions ont poursuivi leur progression et se sont rapprochés de leurs plus hauts historiques, portés par des résultats d'entreprises solides, une économie résiliente et un enthousiasme massif pour l'intelligence artificielle. Aux États-Unis, l'investissement colossal dans l'Intelligence Artificielle (IA) et la vigueur des bénéfices ont soutenu la technologie, tandis qu'en Europe, les flux en rotation depuis les États-Unis et le plan de relance allemand ont dynamisé les secteurs cycliques et bancaires. Le Japon s'est également distingué grâce à un ambitieux programme de relance, tandis que les marchés émergents, emmenés par l'Asie, ont profité de la reprise chinoise et du dynamisme de la chaîne de valeur de l'IA. Depuis le déclenchement de la guerre, la dynamique s'est nettement infléchie : la géopolitique domine désormais les marchés, la volatilité s'est accrue et les rotations sectorielles se sont intensifiées, l'Europe apparaissant plus vulnérable aux tensions énergétiques tandis que les investisseurs privilégient des secteurs jugés plus défensifs face aux incertitudes technologiques et géopolitiques. Sur la période concernée, le S&P500 affiche une performance de 17,4% et l'Eurostoxx 50 de 7,2%.

⁶ Écart de rendement entre une obligation d'entreprise (ou d'un État risqué) et une obligation considérée comme sans risque sur une même maturité, généralement le Bund en Europe ou le Treasury aux États-Unis. Cet écart mesure la prime de risque demandée par le marché pour prêter à un émetteur donné.

⁷ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁸ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB-, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Rendement qu'un investisseur obtient simplement en conservant une obligation dans le temps, grâce au coupon et/ou au rapprochement du prix de l'obligation vers sa valeur de remboursement à maturité.

¹² Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Commentaire de gestion

Sur l'exercice, Ofi Invest Euro High Yield n'a pas utilisé d'instrument financier à terme tel que les swaps de change. Le Fonds a utilisé d'autres dérivés comme des indices de « Credit Defaults Swaps » de type Itraxx Xover. Le portefeuille a également utilisé des contrats Futures sur les taux d'intérêts allemands afin notamment d'augmenter la sensibilité aux taux du portefeuille.

Après une excellente année 2024 (7,4% d'avril 2024 à mars 2025), le marché high yield a connu un exercice 2025 beaucoup plus mouvementé, pour finir à +2,8% sur l'année. Le marché high yield a connu trois phases sur l'année. Le début d'année a été très négatif, avec la mise en place de droits de douane massifs par Donald Trump (« Liberation Day » du 2 avril). Le marché perdait ainsi plus de 2% sur les 10 premiers jours d'avril 2025. Par la suite, les marchés ont applaudi les moindres droits de douane appliqués par les Etats-Unis ainsi que la bonne tenue de l'économie mondiale, et le marché high yield a rebondi fortement jusqu'en février 2026. La fin d'année a cependant été marquée par le conflit en Iran, et une baisse de 2,5% du marché high yield sur le mois de mars 2026. Sur les 12 mois, les spreads de crédit se sont ainsi faiblement resserrés (-18 points de base, après un resserrement maximum de -130 points de base en janvier 2026), alors que les taux d'intérêt ont pesé sur le marché, avec un bund allemand passant de 2,7% à 3%.

Côté émetteurs, on notera sur l'année la nette sous-performance des noms les plus fragiles de l'univers. La performance des B a été de +2,5% sur la période, contre +3,4% pour les BB. En spread, l'écart entre les deux catégories de rating est passé de 162 points de base début avril 2025 à 253 points de base en fin d'année. La dispersion dans le marché high yield signale qu'une partie du marché est abandonnée par les investisseurs traditionnels, alors que les noms solides sont toujours plus recherchés dans un environnement de croissance faible et de pression sur les marges, et alors que les facteurs techniques sont importants avec la forte hausse des encours sur les fonds datés. Les noms les plus fragiles ont quant à eux souffert au cours de l'année de la thématique IA, affectant les éditeurs de logiciels et autres petits acteurs du tertiaire, ainsi que du conflit en cours, pesant sur les cours de l'énergie et des matières premières pour les industriels de taille intermédiaire.

Côté flux, malgré les sorties massives d'avril 2025 liées à la mise en place des droits de douane (-13 Mds\$ sur le high yield européen en trois semaines) et celles de fin d'année liées au conflit en Iran (-11 Mds\$), l'année finit avec une nouvelle collecte nette significative de 9 Mds\$. Les investisseurs jugent attractif le rendement au pire de la classe d'actifs, qui a de nouveau dépassé les 6% au cours du mois de mars.

Le marché primaire a également montré deux visages au cours de l'année : extrêmement prolifique au cours de la première partie de l'année, jusqu'en fin 2025, puis beaucoup plus calme au premier trimestre 2026. Le mois de juin 2025 a constitué un nouveau record historique à 23 Mds€, le niveau mensuel d'émissions high yield franchissant les 20 Mds€ pour la première fois. Cette euphorie du marché primaire a cependant surtout profité aux entreprises BB, dont la part dans le total d'émissions a dépassé les 80% à l'automne 2025. Ce niveau n'avait plus été atteint depuis 7 ans, quand les craintes de récession étaient très élevées. Début 2026, l'écartement significatif en spread et taux du marché a cependant nettement freiné le marché primaire, les émetteurs espérant une normalisation de la situation macroéconomique avant de venir refinancer leurs prochaines maturités.

Performance du Fonds¹³

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Euro High Yield PART GI	FR0013274966	31/03/2025	31/03/2026	2,93%	2,58%	125,17	129,09
Ofi Invest Euro High Yield PART GR	FR0013274974	31/03/2025	31/03/2026	1,53%	2,58%	123,62	125,75
Ofi Invest Euro High Yield PART IC	FR0010596783	31/03/2025	31/03/2026	2,73%	2,58%	126,92	130,39
Ofi Invest Euro High Yield PART ID	FR0011482702	31/03/2025	31/03/2026	2,74%	2,58%	75,24	52,78
Ofi Invest Euro High Yield PART R	FR0013274958	31/03/2025	31/03/2026	2,27%	2,58%	118,41	121,33
Ofi Invest Euro High Yield PART RF	FR0013308897	31/03/2025	31/03/2026	2,61%	2,58%	121,84	125,25
Ofi Invest Euro High Yield part XL	FR001400RK43	31/03/2025	31/03/2026	2,99%	2,58%	10 402,58	10 734,08

La performance de la part VYV Obligations Euro Haut Rendement – Code ISIN FR0014010X68, qui a été créée le 01/09/2025 puis abondée le 01/12/2025, s'élève quant à elle à -1,81%.

La valeur liquidative au 01/12/2025 s'élevait à 100 euros contre 98,19 euros au 31/03/2026.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	251 935 253,32	261 735 416,05
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OPC	IE00B66F4759	ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	41 795 600,94	16 055 065,72
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2774392638	FORVIA SE 5.5% 15/06/2031		10 941 241,25
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS3091660194	ZF EUROPE FINANCE BV 7% 12/06/2030	8 322 383,00	3 525 388,00
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2796600307	VMED O2 UK FINANCING I 5.625% 15/04/2032	6 572 312,04	5 007 512,75
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2755535577	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	106 277,00	6 329 464,00
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2919880679	UNITED GROUP BV 6.50% 31/10/2031		6 168 639,25
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS3307413842	STELLANTIS NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	6 069 487,52	
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2796660384	EUTELSAT SA 9.75% 13/04/2029	4 351 597,75	5 966 895,19
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	FR0013534351	ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL		5 742 138,00

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

TECHNIQUE DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Néant
- Taux : Néant
- Crédit : Néant
- Actions – CFD : Néant
- Commodities : Néant

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : 129 077 250 euros
- Options : 25 000 000 euros

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR

Le Fonds n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR au cours de l'exercice clos au 31/03/2026.

RECAPITULATIF DES CAS ET CONDITIONS DANS LESQUELS LE PLAFONNEMENT DES RACHATS A, AU COURS DE LA PERIODE, ETE DECIDE

Néant.

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste. Le Fonds utilise la méthode probabiliste en VaR relative. La Value at Risk est une approche statistique qui permet un suivi global du risque. Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

NIVEAUX VAR ATTEINTS AU COURS DE L'EXERCICE

Max	Min	Moyenne
1,48%	0,39%	0,59%

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- la nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- une analyse qualitative complémentaire ;
- une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- fournit le service d'exécution d'ordres ;
- collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

DROITS DE VOTE

La politique menée par la Société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

La Société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Les informations périodiques pour le produit visé à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 sont disponibles en annexe du présent rapport.

REMUNERATION

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

OFI INVEST EURO HIGH YIELD

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 mars 2026



ofi invest
Asset Management

OFI INVEST EURO HIGH YIELD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

OFI INVEST EURO HIGH YIELD

Fonds Commun de Placement

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
127-129 QUAI DU PRESIDENT ROOSEVELT – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 MARS 2026

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST EURO HIGH YIELD constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

4-14, rue Ferrus - 75014 Paris - +33 (0) 1 40 40 38 38 - www.groupe-aplitec.com
Société par actions simplifiée au capital de 1.641.760 € - 702 034 802 RCS Paris



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX PORTEURS DE PARTS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 juillet 2026
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Maxime GALLET

Bilan Actif au 31 mars 2026 en euros

	31/03/2026	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	494 849 204,40	538 016 077,54
Actions et valeurs assimilées (A)	170,16	0,37
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	170,16	0,37
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	465 408 190,21	524 921 079,08
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	465 408 179,36	524 921 079,08
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10,85	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	26 086 667,47	10 400 389,20
OPCVM	26 086 667,47	10 400 389,20
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	3 354 176,56	2 694 608,89
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	494 849 204,40	538 016 077,54
Créances et comptes d'ajustement actifs	6 521 974,02	7 067 957,48
Comptes financiers	437 881,34	1 996 731,16
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	6 959 855,36	9 064 688,64
Total Actif I+II	501 809 059,76	547 080 766,18

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 mars 2026 en euros

	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital	479 422 553,92	503 340 199,52
Report à nouveau sur revenu net	8 460,83	1 497,57
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	2 412 156,19	2 941 532,50
Résultat net de l'exercice	14 045 743,20	26 880 519,69
Capitaux propres	495 888 914,14	533 163 749,28
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	495 888 914,14	533 163 749,28
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	3 354 176,56	2 694 608,89
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	3 354 176,56	2 694 608,89
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 565 969,06	11 222 408,01
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	2 565 969,06	11 222 408,01
Total Passifs : I+II+III+IV	501 809 059,76	547 080 766,18

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 mars 2026 en euros

	31/03/2026	31/03/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	652 484,00	-
Produits sur obligations	22 837 893,90	16 033 137,88
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	226 111,11	396 736,11
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	265 908,92	133 451,01
Sous-total Produits sur opérations financières	23 982 397,93	16 563 325,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-1 893 362,51	-705 166,65
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-9 778,93	-10 100,28
Sous-total Charges sur opérations financières	-1 903 141,44	-715 266,93
Total Revenus financiers nets (A)	22 079 256,49	15 848 058,07
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-3 356 925,06	-2 491 003,95
Frais de gestion de la société de gestion	-3 356 925,06	-2 491 003,95
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-3 356 925,06	-2 491 003,95
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	18 722 331,43	13 357 054,12
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 195 248,91	3 709 736,03
Sous-total Revenus nets I = C+D	17 527 082,52	17 066 790,15

Compte de résultat au 31 mars 2026 en euros (suite)

	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	8 823 003,84	-1 629 182,84
Frais de transactions externes et frais de cession	-206 968,64	-164 968,16
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	8 616 035,20	-1 794 151,00
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 393 799,29	321 709,38
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	7 222 235,91	-1 472 441,62
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-11 178 813,05	5 598 064,16
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-271,12	-18,38
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	-11 179 084,17	5 598 045,78
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	475 508,94	5 688 125,38
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	-10 703 575,23	11 286 171,16
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	14 045 743,20	26 880 519,69

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Fonds est de constituer un portefeuille principalement exposé au risque des marchés de crédit Euro High Yield (catégorie « spéculative »). L'univers initial est composé de l'ensemble des titres de l'indicateur de référence, l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index défini ci-dessus.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments financiers à terme de type dérivés de crédit (CDS, Indices CDS) ; ces instruments présentent un risque de crédit élevé.

Le Fonds prendra ainsi des positions dans des instruments qui permettront de gérer activement le risque de crédit et qui seront de type financé (obligations ou titres) ou contrats financiers à terme (CDS, Indices CDS). Cette prise de risque se traduit par des choix d'allocation, entre obligations haut rendement et cash, entre secteurs économiques ou niveaux de séniorité, et de positionnement sur les courbes de crédit.

La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par catégorie de notation).

Toutes les stratégies constituées sont investies sur des instruments (titres ou dérivés de crédit) qui font l'objet d'une sélection par le gérant, au sein d'un univers couvert par l'équipe d'analystes crédit. Le gérant privilégie la diversification du portefeuille sur une classe d'actif large afin de réduire le risque spécifique du Fonds relativement à son indice.

En complément de sa stratégie, le Fonds pourra notamment investir :

- Dans des obligations de sociétés non OCDE émises en euro dans la limite de 20 % de l'actif net ;
- Jusqu'à 10% de son actif en actions d'entreprises privées de pays de l'OCDE.

Bien que l'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10.

L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Actif net					
en EUR	495 888 914,14	533 163 749,28	180 429 312,77	144 147 865,53	166 618 480,55
Nombre de titres					
Catégorie de parts IC	2 181 228,3988	1 914 047,0449	859 882,9362	631 115,9681	498 824,9741
Catégorie de parts ID	1 027 004,6728	1 267 500,0000	1 354 000,0000	1 464 000,0000	1 860 500,0000
Catégorie de parts GI	1,0000	1,0000	28 896,0000	22 875,0000	1,0000
Catégorie de parts GR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie de parts R	461 840,7648	490 518,4895	40 142,9421	40 221,9250	159 739,6210
Catégorie de parts RF	11,0000	11,0000	11,0000	11,0000	11,0000
Catégorie de parts XL	9 354,3000	15 844,0000	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT	2 726,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	130,64	126,92	119,52	107,51	111,17
Catégorie de parts ID en EUR	52,78	53,11	51,50	47,66	50,69
Catégorie de parts GI en EUR	129,09	125,17	117,94	106,08	109,33
Catégorie de parts GR en EUR	125,75	123,62	117,90	106,39	109,57
Catégorie de parts R en EUR	121,33	118,41	112,20	101,52	105,46
Catégorie de parts RF en EUR	125,25	121,84	114,95	103,54	107,25
Catégorie de parts XL en EUR	10 734,08	10 402,58 ⁽¹⁾	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT en EUR	98,19 ⁽²⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	1,89	1,90	1,52	1,35	1,33
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	4,61	4,51	3,49	3,01	2,89
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	6,93	-3,52	1,81	-31,07	-450,49
Catégorie de parts GR en EUR	5,03	2,76	1,66	2,55	3,14
Catégorie de parts R en EUR	5,51	3,29	1,09	1,41	1,94
Catégorie de parts RF en EUR	6,09	3,90	1,60	1,15	2,67
Catégorie de parts XL en EUR	560,55	219,78	-	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT en EUR	0,14	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts XL a été créée le 29/07/2024 avec une valeur nominale de EUR 10 022,00.

(2) La catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT a été créée le 01/12/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La devise de libellé des parts : euro.

La valeur liquidative est calculée de façon quotidienne, chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPCVM valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme fermes et conditionnelles.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la société de gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la pricing policy Ofi invest Asset Management. Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles (sauf options sur dérivés de crédit) sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les options sur dérivés de crédit figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Credit Default Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif net tout OPCVM inclus, ne peut être supérieur à

- 0,70% TTC pour la catégorie de parts IC
- 0,70% TTC pour la catégorie de parts ID
- 1,35% TTC pour la catégorie de parts R
- 0,80% TTC pour la catégorie de parts RF
- 0,80% TTC pour la catégorie de parts GI
- 1,80% TTC pour la catégorie de parts GR
- 0,45% TTC pour la catégorie de parts XL
- 1,10% TTC pour la catégorie de parts VVY Obligations Euro Haut Rendement

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 3 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais de gestion variables s'appliquent aux parts IC, ID, R et RF.

A compter du 01/04/2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 1er avril au 31 mars de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des périodes précédentes (voir ci-dessous)

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du fonds est définie comme la différence positive entre l'actif net du fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un fonds fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de l'indice Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/04/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/04/2022 au 31/03/2023, la seconde du 01/04/2022 au 31/03/2024, jusqu'à la cinquième période du 01/04/22 au 31/03/2027.

A titre d'exemple :

Période de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Compartiment sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion

Affectation des sommes distribuables

Parts IC, R, RF, GI, GR et VYV Obligations Euro Haut Rendement

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts ID

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts XL

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	533 163 749,28	180 429 312,77
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	112 006 287,00	490 517 417,62
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-163 032 154,60	-153 115 310,59
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	18 722 331,43	13 357 054,12
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 616 035,20	-1 794 151,00
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-11 179 084,17	5 598 045,78
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2 408 250,00	-2 055 800,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	227 180,58 ⁽³⁾
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	495 888 914,14	533 163 749,28

(3) dont 7 180,58 € soulte liée à la fusion avec le fonds OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO et 220 000,00 € de provision swing pricing

Souscriptions rachats

Catégorie de parts IC	
Parts émises	453 056,3723
Parts rachetées	185 875,0184
Catégorie de parts ID	
Parts émises	8 504,6728
Parts rachetées	249 000,0000
Catégorie de parts GI	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts GR	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts R	
Parts émises	190 250,6536
Parts rachetées	218 928,3783
Catégorie de parts RF	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts XL	
Parts émises	2 591,0000
Parts rachetées	9 080,7000

Souscriptions rachats (suite)

Catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT	
Parts émises	2 726,0000 ⁽⁴⁾
Parts rachetées	-

(4) La catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT a été créée le 01/12/2025.

Commissions

Catégorie de parts IC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts ID	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts GI	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts GR	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts XL	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0010596783 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR0011482702 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD ID

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Distribution
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR0013274966 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD GI

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

Caractéristiques des différentes catégories de parts (suite)

FR0013274974 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD GR

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013274958 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013308897 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400RK43 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD XL

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014010X68 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	États-Unis +/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	0	0	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	0	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Montants exprimés en milliers	+/-	< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux	Exposition	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	465 408	362 747	102 661	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	438	-	-	-	438
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	129 108	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	491 855	102 661	-	438

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois	3 mois-1 an	1-3 ans	3-5 ans	>5 ans
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	0	1 741	55 655	182 154	225 858
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	438	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	51 077	78 031	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	438	1 741	106 733	260 184	225 858

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	GBP +/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	0	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	0	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	3	2	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	GBP +/-	+/-	+/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	3	2	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	20 366	440 422	4 621
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	37 000
Solde net	20 366	440 422	41 621

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	4 252	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	4 252	
Newedge	4 252	
Comptes financiers	438	
Société Générale	438	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
IE00B66F4759 BLACKROCK LUX	ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF Irlande	Obligations	EUR	24 942
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D France	Monétaire	EUR	1 144
Total				26 087

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/03/2026
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	5 272 560,21
Vente à règlement différé	969 141,97
Coupons à recevoir	250 855,56
Souscriptions à recevoir	29 416,28
Total créances	6 521 974,02
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-287 559,85
Provision commission de mouvement	-17 911,89
Achat à règlement différé	-2 260 497,32
Total dettes	-2 565 969,06
Total	3 956 004,96

Frais de gestion

Catégorie de parts IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts ID	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts GI	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts GR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts XL	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10 ⁽⁵⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(5) La catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT ayant été créée le 01/12/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	
Autres engagements (par nature de produit)	
	31/03/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	239,00	4 787,73	1 144 267,47

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2026	31/03/2025
Catégorie de parts IC		
Revenus nets	10 061 287,72	8 639 198,15
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	10 061 287,72	8 639 198,15
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	10 061 287,72	8 639 198,15
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	10 061 287,72	8 639 198,15
Total	10 061 287,72	8 639 198,15
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts ID		
Revenus nets	1 940 750,78	2 417 194,52
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 940 750,78	2 417 194,52
Report à nouveau	8 460,83	1 497,57
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 949 211,61	2 418 692,09
Affectation :		
Distribution	1 941 038,83	2 408 250,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	8 172,78	10 442,09
Capitalisation	-	-
Total	1 949 211,61	2 418 692,09
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 027 004,6728	1 267 500,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,89	1,90
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/03/2026	31/03/2025
Catégorie de parts GI		
Revenus nets	4,80	-3,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4,80	-3,28
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	4,80	-3,28
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4,80	-3,28
Total	4,80	-3,28
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts GR		
Revenus nets	2,91	2,76
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2,91	2,76
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,91	2,76
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,91	2,76
Total	2,91	2,76
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/03/2026	31/03/2025
Catégorie de parts R		
Revenus nets	1 728 339,00	1 718 569,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 728 339,00	1 718 569,03
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 728 339,00	1 718 569,03
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 728 339,00	1 718 569,03
Total	1 728 339,00	1 718 569,03
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts RF		
Revenus nets	46,68	45,09
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	46,68	45,09
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	46,68	45,09
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	46,68	45,09
Total	46,68	45,09
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/03/2026	31/03/2025
Catégorie de parts XL		
Revenus nets	3 793 543,12	4 291 783,88 ⁽⁶⁾
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 793 543,12	4 291 783,88
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 793 543,12	4 291 783,88
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 793 543,12	4 291 783,88
Total	3 793 543,12	4 291 783,88
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	9 354,3000	15 844,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT		
Revenus nets	3 107,51 ⁽⁷⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 107,51	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 107,51	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 107,51	-
Total	3 107,51	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(6) La catégorie de parts XL a été créée le 29/07/2024.

(7) La catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT a été créée le 01/12/2025.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2026	31/03/2025
Catégorie de parts IC		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 128 432,56	-437 978,93
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 128 432,56	-437 978,93
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 664 733,65	1 898 797,30
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 793 166,21	1 460 818,37
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	5 793 166,21	1 460 818,37
Capitalisation	-	-
Total	5 793 166,21	1 460 818,37
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 181 228,3988	1 914 047,0449
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts ID		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	829 839,78	-120 287,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	829 839,78	-120 287,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	747 422,54	1 042 735,20
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 577 262,32	922 447,67
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 577 262,32	922 447,67
Capitalisation	-	-
Total	1 577 262,32	922 447,67
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 027 004,6728	1 267 500,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts GI		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,13	-0,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2,13	-0,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2,13	-0,24

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/03/2026	31/03/2025
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2,13	-0,24
Total	2,13	-0,24
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts GR		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,12	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2,12	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2,12	0,00
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2,12	0,00
Total	2,12	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts R		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	816 548,25	-104 616,83
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	816 548,25	-104 616,83
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	816 548,25	-104 616,83
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	816 548,25	-104 616,83
Total	816 548,25	-104 616,83

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/03/2026	31/03/2025
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	461 840,7648	490 518,4895
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	20,34	-2,10
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	20,34	-2,10
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	20,34	-2,10
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	20,34	-2,10
Total	20,34	-2,10
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	11,0000	11,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts XL		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 450 100,62	-809 555,99 ⁽⁸⁾
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 450 100,62	-809 555,99
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 450 100,62	-809 555,99
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 450 100,62	-809 555,99
Total	1 450 100,62	-809 555,99
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/03/2026	31/03/2025
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	9 354,3000	15 844,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 709,89 ⁽⁹⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-2 709,89	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 709,89	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-2 709,89	-
Total	-2 709,89	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 726,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(8) La catégorie de parts XL a été créée le 29/07/2024.

(9) La catégorie de parts VYV OBLIGATIONS EURO HAUT RENDEMENT a été créée le 01/12/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				170,16	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				170,16	-
FORTUNE MANAGEMENT	Finance/Assurance	EUR	58 200,00	58,20	0,00
IT GROUP	IT/Communication	USD	4 000,00	3,47	0,00
NORTHWESTERN	Energie	USD	125 000,00	108,49	0,00
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				465 408 190,21	93,85
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				465 408 179,36	93,85
ABERTIS FINANCE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 521 107,53	0,51
ACCORINVEST GROUP SA 6.375% 15/10/2029	Tourisme	EUR	2 380 000,00	2 475 135,54	0,50
AEGIS LUX 5.625% PIK 29/10/2031	Admin. privée	EUR	1 576 000,00	1 598 294,49	0,32
AIR FRANCE-KLM 3.75% 04/09/2030	Transport	EUR	4 600 000,00	4 505 724,58	0,91
ALBION FINANCING 1SARL 5.375% 21/05/2030	Finance/Assurance	EUR	2 571 000,00	2 589 095,20	0,52
ALEXANDRITE LAKE LUX HOL 6.75% 30/07/2030	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	992 065,00	0,20
ALEXANDRITE MONNET UK 10.5% 15/05/2029	Finance/Assurance	EUR	1 498 000,00	1 612 242,47	0,33
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 4.125% 15/02/2031	Finance/Assurance	EUR	5 451 000,00	5 172 701,47	1,04
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7.25% 30/04/2030	Finance/Assurance	EUR	1 938 000,00	1 838 364,03	0,37
ALSTOM SA VAR PREP 31/12/2099	Manufacture	EUR	2 500 000,00	2 663 164,25	0,54
ALSTRIA OFFICE REIT AG 5.5% 20/03/2031	Immobilier	EUR	3 300 000,00	3 294 089,38	0,66
ALTAREA 1.75% 16/01/2030	Immobilier	EUR	2 200 000,00	1 985 244,44	0,40
ALTICE FRAN LUX 3/HOLD 5.625% 15/06/2032	IT/Communication	EUR	3 245 250,00	3 105 116,00	0,63
ALTICE FRANCE SA 4.75% 15/10/2030	IT/Communication	EUR	3 525 250,00	3 390 333,44	0,68
AMVER FINCO PLC 6.625% 15/07/2029	Admin. privée	EUR	4 253 000,00	4 443 534,99	0,90
APA INFRASTRUCTURE VAR 09/11/2083	Finance/Assurance	EUR	2 124 000,00	2 289 482,29	0,46
APCOA PARKING HOLDINGS GMBH 6% 15/04/2031	Transport	EUR	4 327 000,00	4 372 318,11	0,88
ARAMARK 4.375% 15/04/2033	Finance/Assurance	EUR	3 261 000,00	3 182 883,20	0,64
ARDAGH METAL PACKAGING 5% 30/01/2031	Finance/Assurance	EUR	2 657 000,00	2 627 336,07	0,53
AROUNDTOWN FINANCE SARL VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	4 746 000,00	4 628 234,84	0,93
ASMODEE GROUP AB 4.25% 15/12/2031	Manufacture	EUR	1 445 000,00	1 440 083,79	0,29
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15/12/2029	Manufacture	EUR	1 268 000,00	708 998,16	0,14
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.0% 28/02/2029	Finance/Assurance	EUR	1 269 000,00	1 258 785,96	0,25

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.25% 31/07/2030	Finance/Assurance	EUR	1 325 000,00	1 306 087,10	0,26
BERTRAND FRANCHISE FRN 18/07/2030	Science/Technologie	EUR	2 950 000,00	2 913 841,52	0,59
BETCLIC EVEREST GROUP SA 5.125% 10/12/2031	IT/Communication	EUR	1 713 000,00	1 705 307,44	0,34
BIFFA GROUP HOLDINGS LIMITED 5.25% 15/06/2031	Admin. privée	EUR	2 247 000,00	2 212 225,80	0,45
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15/05/2030	Admin. privée	EUR	2 282 000,00	2 351 536,98	0,47
BOOTS GROUP FINCO LP 5.375% 31/08/2032	Admin. privée	EUR	791 000,00	794 279,79	0,16
BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC VAR 03/10/2054	IT/Communication	EUR	1 800 000,00	1 877 551,89	0,38
BUBBLES BIDCO SPA 6.5% 30/09/2031	Commerce	EUR	2 377 000,00	2 385 331,84	0,48
CASTELLUM AB VAR PERPETUAL	Immobilier	EUR	2 724 000,00	2 662 503,27	0,54
CELANESE US HOLDINGS INC 5% 15/04/2031	Manufacture	EUR	2 700 000,00	2 705 196,00	0,55
CELSA OPCO SA 8.25% 15/12/2030	Manufacture	EUR	4 233 000,00	4 310 873,09	0,87
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15/05/2030	Manufacture	EUR	5 123 000,00	5 328 082,23	1,07
CIDRON AIDA FINCO SARL 7.0% 27/10/2031	Finance/Assurance	EUR	2 472 000,00	2 419 961,65	0,49
CIRSA FINANCE INTER 4.875% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	3 348 000,00	3 378 514,23	0,68
CIRSA FINANCE INTER 6.5% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	1 897 000,00	1 991 741,45	0,40
CLARIANE SE 7.875% 27/06/2030	Santé/Social	EUR	2 500 000,00	2 751 288,01	0,55
CLARIOS GLOBAL LP/US FIN 4.75% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	1 936 000,00	1 935 415,44	0,39
CMA CGM SA 4.875% 15/01/2032	Transport	EUR	2 700 000,00	2 594 019,38	0,52
CONSTELLIUM SE 3.125% 15/07/2029	Manufacture	EUR	2 170 000,00	2 111 548,94	0,43
CPI PROPERTY GROUP SA 6% 27/01/2032	Immobilier	EUR	4 063 000,00	3 916 223,85	0,79
CPI PROPERTY GROUP SA VAR PERPETUAL	Immobilier	EUR	1 800 000,00	1 593 381,95	0,32
CROWN EURO HOLDING SACA 3.75% 30/09/2031	Finance/Assurance	EUR	2 477 000,00	2 411 132,44	0,49
CT INVESTMENT GMBH 6.375% 15/04/2030	Finance/Assurance	EUR	3 207 000,00	3 346 738,34	0,67
CURRENTA GROUP HOLDINGS 5.5% 15/05/2030	Admin. privée	EUR	1 923 000,00	1 957 345,85	0,39
DELLA TOFFOLA SPA FRN 05/11/2031	Manufacture	EUR	1 037 000,00	971 315,82	0,20
DEUTSCHE LUFTHANSA AG VAR 15/01/2055	Transport	EUR	1 600 000,00	1 588 872,55	0,32
DOLCETTO HOLDCO SPA 5.625% 14/07/2032	Finance/Assurance	EUR	1 582 000,00	1 580 728,47	0,32
DOMETIC GROUP AB 2% 29/09/2028	Manufacture	EUR	4 300 000,00	4 093 845,04	0,83
DUOMO BIDCO SPA FRN 15/01/2032	Admin. privée	EUR	1 547 000,00	1 551 094,03	0,31
DYNAMO NEWCO II GMBH 6.25% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	2 994 000,00	2 744 638,89	0,55
EC FINANCE VAR 3% 15/10/2026	Finance/Assurance	EUR	1 746 000,00	1 740 790,62	0,35
EDP SA VAR 16/09/2054	Energie	EUR	3 100 000,00	3 097 191,74	0,62
EDREAMS ODIGEO SA 4.875% 31/12/2030	Admin. privée	EUR	2 876 000,00	2 506 170,37	0,51
EG GLOBAL 11% 30/11/2028	Finance/Assurance	EUR	3 611 000,00	3 958 254,31	0,80
EIRCOM FINANCE DAC 5% 30/04/2031	Finance/Assurance	EUR	4 172 000,00	4 245 849,04	0,86
EMERALD DEBT MERGER 6.375% 15/12/2030	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 974 647,04	0,40
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	1 700 000,00	1 915 580,03	0,39
ENEL SPA VAR PERPTUAL	Energie	EUR	1 582 000,00	1 656 247,16	0,33

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	Energie	EUR	4 400 000,00	4 323 839,62	0,87
ENERGIZER GAMMA ACQ BV 3.5% 30/06/2029	Finance/Assurance	EUR	2 924 000,00	2 787 374,48	0,56
ENGIE SA VAR PERPTUAL 31/12/2099	Energie	EUR	2 000 000,00	2 118 260,00	0,43
ENTAIN 4.875% 30/11/2031	Culture	EUR	2 833 000,00	2 840 063,61	0,57
EPHIOS SUBCO SARL 7.875% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	3 543 000,00	3 799 074,75	0,77
EUTELSAT COMMUNICAT SACA 5.75% 15/03/2031	IT/Communication	EUR	988 000,00	996 627,71	0,20
FIBERCOP SPA 5.125% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	2 600 000,00	2 608 012,27	0,53
FLUTTER TREASURY 4% 04/06/2031	Finance/Assurance	EUR	2 213 000,00	2 184 442,46	0,44
FORVIA SE 5.375% 15/03/2031	Manufacture	EUR	4 500 000,00	4 455 846,87	0,90
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31/10/2031	Commerce	EUR	1 846 000,00	1 848 084,55	0,37
GESTAMP AUTOMOCION 4.375% 15/10/2030	Manufacture	EUR	1 981 000,00	2 009 128,00	0,41
GETLINK SE 4.125% 15/04/2030	Transport	EUR	3 078 000,00	3 152 288,81	0,64
GOLDSTORY SASU 6.75% 01/02/2030	Finance/Assurance	EUR	1 470 000,00	1 460 764,73	0,29
GRAND CITY PROP FINANCE VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 708 000,00	1 614 701,79	0,33
GRAND CITY PROPERTIES VAR PERP	Immobilier	EUR	3 700 000,00	3 693 545,27	0,74
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	Admin. privée	EUR	4 000 000,00	3 989 422,78	0,80
GRIFOLS SA 7.125% 01/05/2030	Manufacture	EUR	3 090 000,00	3 290 804,94	0,66
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	Manufacture	EUR	2 373 000,00	2 399 667,58	0,48
GRUENENTHAL GMBH 6.75% 15/05/2030	Manufacture	EUR	369 000,00	390 644,62	0,08
GRUPPO SAN DONATO SPA 6.5% 31/10/2031	Santé/Social	EUR	2 697 000,00	2 698 093,78	0,54
GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	Manufacture	EUR	4 587 000,00	4 435 581,86	0,89
HEIMSTADEN BOSTAD AB VAR PERPETUAL 31/12/2099	Immobilier	EUR	2 137 000,00	2 021 067,75	0,41
HLDING D'INFRA METIERS 3.875% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	2 118 000,00	2 080 481,81	0,42
IDS FINANCING PLC 4% 01/10/2032	Finance/Assurance	EUR	1 452 000,00	1 431 678,96	0,29
IHO VERWALTUNGS GMBH 6.75% 15/11/2029PIK	Manufacture	EUR	3 000 000,00	3 197 422,50	0,64
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15/04/2031	IT/Communication	EUR	4 085 000,00	4 397 838,95	0,89
ILIAD SA 4.25% 15/12/2029	IT/Communication	EUR	800 000,00	812 660,27	0,16
ILIAD SA 5.625% 15/02/2030	IT/Communication	EUR	2 300 000,00	2 431 948,79	0,49
INPOST NA 4% 01/04/2031	Transport	EUR	3 775 000,00	3 632 309,19	0,73
INTRALOT CAPITAL LUXEMBERG SA 6.75% 15/10/2031	Admin. privée	EUR	2 150 000,00	2 129 284,75	0,43
ION PLATFORM FINANCE SAR 6.875% 30/09/2032	Admin. privée	EUR	3 010 000,00	2 401 082,85	0,48
IPD 3 BV 5.5% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	2 111 179,89	0,43
IQVIA INC 2.25% 15/03/2029	Science/Technologie	EUR	1 524 000,00	1 447 438,05	0,29
ITALMATCH CHEMICALS SPA 6.25% 05/02/2031	Manufacture	EUR	881 000,00	845 580,13	0,17
ITELYUM REGENERATION SPA 5.75% 15/04/2030	Eau/Déchets	EUR	3 157 000,00	3 209 575,45	0,65
KAIXO BONDOCO TELECOM SA 5.125% 30/09/2029	Finance/Assurance	EUR	2 924 000,00	2 946 485,97	0,59
KAPLA HOLDING SA 5% 30/04/2031	Finance/Assurance	EUR	1 278 000,00	1 288 199,32	0,26

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KAPLA HOLDING SAS FRN 31/07/2030	Finance/Assurance	EUR	847 000,00	848 556,83	0,17
KING US BIDCO INC FRN 01/12/2032	Admin. privée	EUR	988 000,00	1 003 746,25	0,20
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA PERPETUAL	Manufacture	EUR	2 100 000,00	2 104 637,84	0,42
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	3 579 000,00	3 698 317,00	0,75
LENZING AG PERP 31/12/2099	Manufacture	EUR	2 400 000,00	2 428 740,86	0,49
LHMC FINCO 2 SARL 9.375% PIK 15/05/2030	Finance/Assurance	EUR	930 564,00	1 008 384,35	0,20
LOTTOMATICA GROUP SPA 4.875% 31/01/2031	Culture	EUR	2 170 000,00	2 236 071,98	0,45
LOTTOMATICA SPA/ROMA 5.375% 01/06/2030	Culture	EUR	1 100 000,00	1 142 796,57	0,23
LOXAM SAS 6.375% 31/05/2029	Admin. privée	EUR	5 351 000,00	5 044 789,69	1,02
MAHLE GMBH 6.5% 02/05/2031	Manufacture	EUR	1 490 000,00	1 552 480,67	0,31
MAHLE GMBH 7.125% 15/07/2032	Manufacture	EUR	1 400 000,00	1 463 391,42	0,30
MANUCHAR GROUP BV FRN 04/07/2032	Commerce	EUR	2 727 000,00	2 583 000,77	0,52
MATTERHORN TELECOM SA 3.875% 15/10/2030	IT/Communication	EUR	3 927 000,00	3 833 536,31	0,77
MOTION FINCO SARL 7.375% 15/06/2030	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 133 336,33	0,43
NEINOR HOMES SLU 5.875% 15/02/2030	Construction	EUR	1 667 000,00	1 711 371,60	0,35
NEOPHARMED GENTILI SPA 7.125% 08/04/2030	Manufacture	EUR	1 811 000,00	1 913 503,25	0,39
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 5.625% 21/02/2030	Manufacture	EUR	1 280 000,00	1 290 396,80	0,26
NISSAN MOTOR CO LTD 5.25% 17/07/2029	Manufacture	EUR	2 420 000,00	2 490 696,49	0,50
NOMAD FOODS BONDCO PLC 2.5% 24/06/2028	Finance/Assurance	EUR	2 124 000,00	2 058 320,02	0,42
OAK-EAGLE ACQUIRECO INC 6.25% 01/07/2033	Finance/Assurance	EUR	1 271 000,00	1 298 695,09	0,26
OEG FINANCE PLC 7.25% 27/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 834 000,00	1 897 597,52	0,38
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01/06/2029	Finance/Assurance	EUR	2 450 000,00	2 466 429,29	0,50
OPAL BIDCO SAS 5.5% 31/03/2032	Finance/Assurance	EUR	3 875 000,00	3 785 741,53	0,76
OPTICS BIDCO SPA 7.75% 24/01/2033	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	2 169 416,88	0,44
OPTICS BIDCO SPA 7.875% 31/07/2028	Finance/Assurance	EUR	1 276 000,00	1 387 905,24	0,28
ORANGE SA VAR PERP	IT/Communication	EUR	1 300 000,00	1 249 004,56	0,25
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	Manufacture	EUR	3 991 000,00	3 897 127,25	0,79
PAPREC HOLDING SA 4.5% 15/07/2032	Finance/Assurance	EUR	3 825 000,00	3 798 741,38	0,77
PCC GLOBAL PLC 8.25% 15/11/2030	Science/Technologie	EUR	3 382 000,00	2 901 837,73	0,59
PERRIGO FINANCE UNLIMITE 5.375% 30/09/2032	Commerce	EUR	2 817 000,00	2 641 562,26	0,53
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	Finance/Assurance	EUR	1 053 000,00	1 083 131,16	0,22
PINNACLE BIDCO PLC 8.25% 11/10/2028	Culture	EUR	3 046 000,00	3 193 725,92	0,64
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	Culture	EUR	2 520 000,00	2 552 364,62	0,51
PLT VII FINANCE SARL 6% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	2 947 000,00	3 027 050,61	0,61
PRIMO TRITON WATER HLD 3.875% 31/10/2028	Finance/Assurance	EUR	2 051 000,00	2 051 289,42	0,41
PRYSMIAN SPA VAR PERPETUAL 31/12/2099	Manufacture	EUR	1 360 000,00	1 427 101,28	0,29
RAY FINANCING LLC 6.5% 15/07/2031	Finance/Assurance	EUR	2 159 000,00	2 189 692,27	0,44
REKEEP SPA 9% 15/09/2029	Admin. privée	EUR	1 817 000,00	1 535 310,49	0,31

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REXEL SA 4.0% 15/09/2030	Commerce	EUR	1 907 000,00	1 905 167,16	0,38
ROQUETTE FRERES SA VAR PERPETUAL	Manufacture	EUR	3 800 000,00	3 810 977,21	0,77
ROSSINI SARL 6.75% 31/12/2029	Manufacture	EUR	3 332 000,00	3 485 705,16	0,70
SAMHALLSBYG HOLD 1.125% 26/09/2029	Admin. privée	EUR	6 595 000,00	5 203 748,61	1,05
SAPPI PAPIER HOLDINS 4.5% 15/03/2032	Manufacture	EUR	1 878 000,00	1 686 228,03	0,34
SCHAEFFLER AG 5.375% 01/04/2031	Manufacture	EUR	3 200 000,00	3 247 031,23	0,65
SECHE ENVIRONNEMENT VAR 31/12/2099	Eau/Déchets	EUR	2 000 000,00	1 979 887,22	0,40
SECHE ENVIRONNEMENT SACA 4.5% 25/03/2030	Eau/Déchets	EUR	1 298 000,00	1 286 545,15	0,26
SES SA 4.875% 24/06/2033	IT/Communication	EUR	1 419 000,00	1 449 259,30	0,29
SILGAN HOLDINGS INC 2.25% 01/06/2028	Manufacture	EUR	2 643 000,00	2 554 254,67	0,52
SILGAN HOLDINGS INC 4.25% 15/02/2031	Manufacture	EUR	3 442 000,00	3 363 173,42	0,68
SNF GROUP SACA 4.5% 15/03/2032	Admin. privée	EUR	1 732 000,00	1 784 540,22	0,36
SPIE SA 3.75% 28/05/2030	Science/Technologie	EUR	3 800 000,00	3 867 436,99	0,78
STELLANTIS NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	Manufacture	EUR	6 148 000,00	5 896 614,18	1,19
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.875% 15/02/2030	Finance/Assurance	EUR	2 465 000,00	2 152 955,99	0,43
SUMMER BIDCO BV 8.875% PIK 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	533 000,00	532 927,90	0,11
SYNTHOS SA 2.5% 07/06/2028	Manufacture	EUR	4 270 000,00	3 961 817,49	0,80
TELEFONICA EMISIONES SAU VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 853 396,80	0,37
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 098 566,68	0,22
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	2 012 505,95	0,41
TENNET HOLDING BV VAR PERPETUAL	Energie	EUR	2 010 000,00	2 061 602,21	0,42
TEREOS FINANCE GROUP I 5.75% 30/04/2031	Finance/Assurance	EUR	1 180 000,00	1 128 974,18	0,23
TEREOS FINANCE GROUP I 8.125% 30/04/2032	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 524 576,46	0,31
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028	Finance/Assurance	EUR	1 521 000,00	1 584 290,50	0,32
TEVA PHARM FIN IV 4.125% 01/06/2031	Finance/Assurance	EUR	1 974 000,00	2 018 678,20	0,41
TEVA PHARM FNC NL 7.375% 15/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 424 504,43	0,29
TEVA PHARMACEUTICAL INDU 4.375% 09/05/2030	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	3 059 665,42	0,62
TVL FINANCE PLC FRN 30/06/2030	Finance/Assurance	EUR	2 224 000,00	1 994 201,33	0,40
UNIBAIL PERP VAR 31/12/2099	Immobilier	EUR	2 900 000,00	2 976 331,18	0,60
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	Immobilier	EUR	900 000,00	922 750,52	0,19
UNITED GROUP BV 6.25% 31/01/2032	IT/Communication	EUR	4 419 000,00	4 376 276,86	0,88
VALEO SE 5.125% 20/05/2031	Manufacture	EUR	1 600 000,00	1 675 120,44	0,34
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	Eau/Déchets	EUR	4 100 000,00	3 981 252,21	0,80
VERISURE HOLDING AB 7.125% 01/02/2028	Admin. privée	EUR	2 408 000,00	2 477 596,22	0,50
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15/02/2029	Manufacture	EUR	1 600 000,00	1 608 550,67	0,32
VF CORP 0.625% 25/02/2032	Manufacture	EUR	2 900 000,00	2 278 635,67	0,46
VIA CEL DESARROLLOS 4.875% 15/04/2031	Immobilier	EUR	1 260 000,00	1 216 630,28	0,25
VILMORIN ET COMP 1.375% 26/03/2028	Agriculture	EUR	2 300 000,00	2 191 770,51	0,44
VIRGIN MEDIA O2 VEND FIN 7.5% 15/07/2033	Finance/Assurance	EUR	3 355 000,00	2 987 716,97	0,60

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VMED O2 UK FINANCING I 5.625% 15/04/2032	Finance/Assurance	EUR	1 550 000,00	1 468 525,91	0,30
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	IT/Communication	EUR	5 465 000,00	5 247 371,72	1,06
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	6 400 000,00	6 041 147,62	1,22
VOLVO CAR AB 4.75% 08/05/2030	Commerce	EUR	1 067 000,00	1 124 345,99	0,23
VZ SECURED FINANCING BV 5.25% 15/01/2033	Finance/Assurance	EUR	3 873 000,00	3 627 642,22	0,73
VZ VENDOR FINANCING 2.875% 15/01/2029	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 576 863,57	0,32
WEBUILD SPA 4.875% 30/04/2030	Construction	EUR	100 000,00	105 127,03	0,02
WEBUILD SPA 5.375% 20/06/2029	Construction	EUR	2 413 000,00	2 568 219,70	0,52
WP/AP TELECOM HOLDINGS 3.75% 15/01/2029	IT/Communication	EUR	1 000 000,00	984 656,52	0,20
WP/AP TELECOM HOLDINGS 5.5% 15/01/2030	Finance/Assurance	EUR	3 338 000,00	3 273 823,24	0,66
ZEGONA FINANCE PLC 6.75% 17/07/2029	Finance/Assurance	EUR	3 432 300,00	3 616 434,31	0,73
ZF EUROPE FINANCE BV 7% 12/06/2030	Finance/Assurance	EUR	4 900 000,00	5 292 164,45	1,07
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				10,85	-
PEGASUS SATELLITE 01/03/2007DEFAULTED	IT/Communication	USD	1 250 000,00	10,85	0,00
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				26 086 667,47	5,26
OPCVM				26 086 667,47	5,26
ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	280 000,00	24 942 400,00	5,03
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	239,00	1 144 267,47	0,23
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres passifs éligibles				-	-
Total				491 495 027,84	99,11

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BOBL	676	-	941 700,00	78 030 680,00
EURO SCHATZ	483	-	31 395,00	51 077 250,00
<i>Sous-Total Futures</i>		-	973 095,00	129 107 930,00
Total Taux d'intérêts		-	973 095,00	129 107 930,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
<i>Dérivés de crédits</i>				
724500D4BFEWKWVC1G62	37 000 000	2 381 081,56	-	37 000 000,00
<i>Sous-Total Dérivés de crédits</i>		2 381 081,56	-	37 000 000,00
Total Crédit		2 381 081,56	-	37 000 000,00
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	491 495 027,84
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-973 095,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	2 381 081,56
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-1 407 986,56
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	6 959 855,36
Autres passifs (-)	-2 565 969,06
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	495 888 914,14

OFI INVEST EURO HIGH YIELD

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 mars 2026



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Euro High Yield

Identifiant d'entité juridique :
969500B818H2B95Z6E71

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☒ ☐ Non

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **40,54 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Fonds Ofi Invest Euro High Yield (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, au 31 mars 2026, il présentait une proportion de **40,54 %** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche en « amélioration de note » et s'engage ainsi à ce que la note ESG moyenne du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composée des émetteurs de l'indice « Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High

Yield » (HEAE), que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

L'univers ISR de comparaison est le même que l'indicateur de référence du Fonds

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au **31 mars 2026**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds étaient les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint **6,21** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de **6,04** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi **40,54** % de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} avril 2025 et 31 mars 2026.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au **31 mars 2025**, Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint **6,22** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de **5,87** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi **47,69**% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} avril 2024 et 31 mars 2025.

Au **28 mars 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR agrégée au niveau du portefeuille est de **3,05** sur 5 et le score ISR de son indicateur de référence est de **2,01** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **0%** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs exclus appartenant à la catégorie « risque fort » ou « risque » pour les secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre** (selon la matrice TEE) : **1,46%**.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, parmi les quatre indicateurs E, S G et Droits Humains, les deux indicateurs ESG suivants ont également été retenus :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **67,82** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **149,97** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins des 10 principes du Pacte mondial** : la part faisant l'objet des controverses est de **0%** par rapport à son univers dont la part est de **1,09%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} avril 2023 et 28 mars 2024.

Au **31 mars 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- Le score ISR du Fonds est de **3.48** sur 5.
- Le pourcentage d'entreprises appartenant à la catégorie sous surveillance du Fonds est de **0 %** contre **18,42 %** pour celles de son univers.
- Le pourcentage d'émetteurs de la catégorie "risque fort" ou, "risque" pour les secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de serre a atteint **0%** au sein du portefeuille.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, parmi les quatre indicateurs E, S, G et Droits Humains deux indicateurs ESG sont liés à des caractéristiques sociales et environnementales promues par le Fonds :

1. Les émissions financées du portefeuille sur les scopes 1 et 2 représentent **68,3** tonnes de CO2 équivalent par million d'euro par rapport à son univers ISR dont les émissions financées représentent **166,8**.
2. La part des femmes dans le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance des entreprises bénéficiaires est de **0,59 %** par rapport à son univers dont la part est de **0.46 %**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} avril 2022 et 31 mars 2023

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 11% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Au **31 mars 2026**, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **40,54 %**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à des typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au **31 mars 2026**, les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	21359,08 Teq CO2	25628,38 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 63,02 %	Taux de couverture = 62,62 %		
		Emissions de GES de niveau 2	6451,53 Teq CO2	7909,98 Teq CO2		
			Taux de couverture = 63,02 %	Taux de couverture = 62,62 %		
		Emissions de GES de niveau 3	205523,26 Teq CO2	193957,87 Teq CO2		
			Taux de couverture = 63,02 %	Taux de couverture = 62,62 %		
		Emissions totales de GES	233333,88(Teq CO2)	227496,24 (Teq CO2)		
			Taux de couverture = 63,02 %	Taux de couverture = 62,62 %		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	798,46 (Teq CO2/million d'EUR)	683,42 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 63,02 %	Taux de couverture = 62,62 %		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	764,82 (Teq CO2/million d'EUR)	743,44 (Teq CO2/million d'EUR)		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 63,02 %	Taux de couverture = 62,62 %		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,87%	4 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 79,32 %	Taux de couverture = 74,44 %		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle	Part d'énergie non renouvelable consommée = 66,52 %	Part d'énergie non renouvelable consommée = 71,10 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 61,84 %	Taux de couverture = 59,69 %		

		provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non-renouvelable produite = 17,89 %	Part d'énergie non-renouvelable produite = 40,56 %		
			Taux de couverture = 34,64%	Taux de couverture = 18,68 %		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,54 (GWh/million d'EUR)	1,20 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 1,20 %	Taux de couverture = 63,53 %		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,32 %	0,01 %		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et produits chimiques dangereux.
			Taux de couverture = 60,85 %	Taux de couverture = 67,10 %		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 (T/million d'EUR CA)	1824,34 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			0 %	Taux de couverture = 5,15 %		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	470,68 (Tonnes)	1060,63 (Tonnes)		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 51,81 %	Taux de couverture = 37,94 %		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	0 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 89,38 %	Taux de couverture = 92,52 %		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends	42,34 %	0,38 %		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 62,96 %	Taux de couverture = 63,55 %		

		permettant de remédier à de telles violations				
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	11,57 %	0,08 %	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 8,37 %	Taux de couverture = 28,34 %		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33,35 %	33,70 %		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 63,70 %	Taux de couverture = 62,82 %		
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	0 %		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
		Taux de couverture = 89,38 %	Taux de couverture = 90,64 %			
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	1,16%	0 %	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 75,85 %	Taux de couverture = 74,44 %		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,98 %	0 %		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 79,24 %	Taux de couverture = 74,44 %		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 mars 2026**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Actif	Secteur	Poids	Pays
ISHARES HIGH YIELD CORP BOND UCI	Finances	5,09%	
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FIN PNC9 RegS	Consommation discrétionnaire	1,23%	Allemagne
STELLANTIS NV RegS	Consommation discrétionnaire	1,20%	États-Unis
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL GMBH RegS	Soins de santé	1,08%	Allemagne
ZF EUROPE FINANCE BV RegS	Consommation discrétionnaire	1,07%	Allemagne
VODAFONE GROUP PLC RegS	Communication Services	1,07%	Royaume-Uni
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN H RegS	Finances	1,05%	Suède
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING (UK RegS	Consommation discrétionnaire	1,05%	Suisse
LOXAM SAS RegS	Industriel	1,03%	France
AROWNTOWN FINANCE SARL RegS	Finances	0,94%	Allemagne
AIR FRANCE-KLM MTN RegS	Industriel	0,92%	France
FORVIA SE RegS	Consommation discrétionnaire	0,91%	France
AMBER FINCO PLC RegS	Consommation discrétionnaire	0,90%	Royaume-Uni
GUALA CLOSURES SPA RegS	Matériaux	0,90%	Italie
ILIAD HOLDING SAS RegS	Communication Services	0,90%	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 mars 2026**, le Fonds a **84,76 %** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

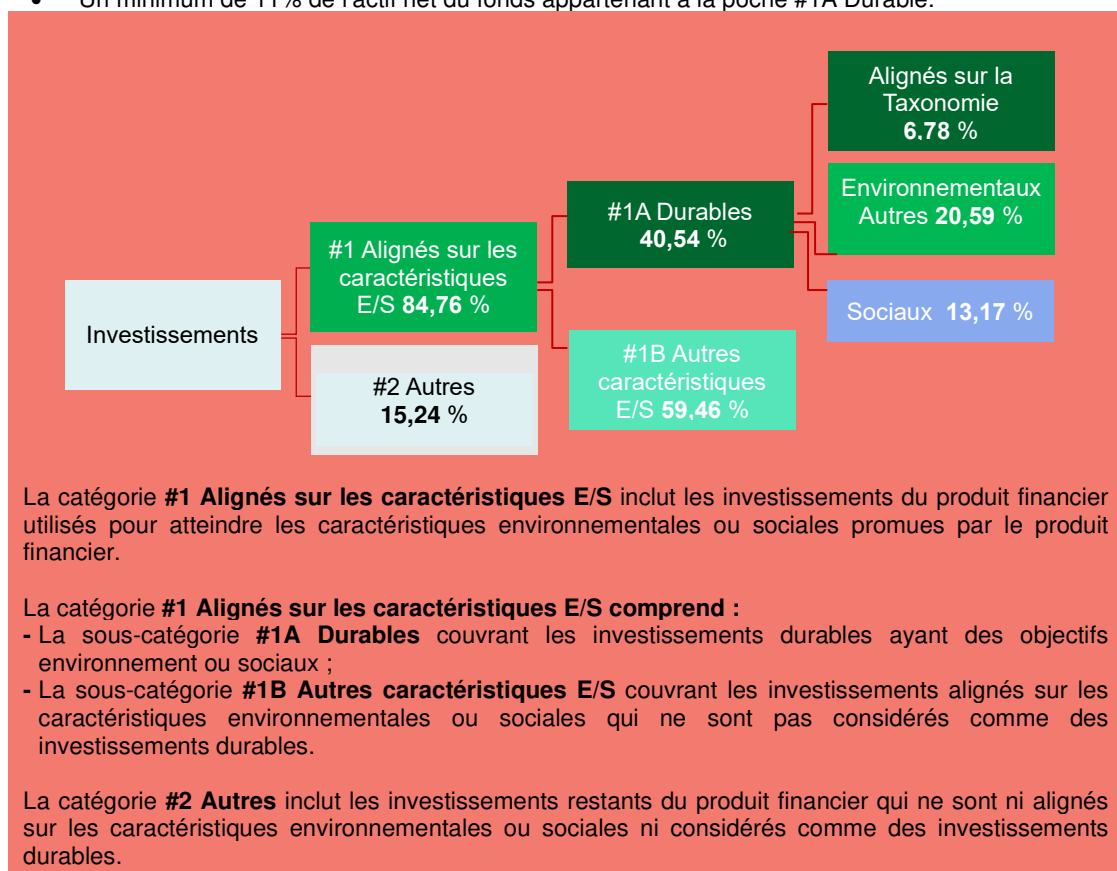
Le Fonds a **15,24%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **6,14 %** de liquidités ;
- **0,60 %** de dérivés ;
- **8,50 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a % de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 11% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durable.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 mars 2026**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs et sous-secteurs	Poids
Consommation discrétionnaire	23,4%
Hôtels, restaurants et loisirs	7,7%
Composants automobiles	4,8%
Automobiles	4,2%
Services Consommateurs diversifiés	2,2%
Vente au détail spécialisée	1,7%
Vente au détail Broadline	1,5%
Textiles et vêtements	0,5%
Produits de loisirs	0,4%
Biens durables domestiques	0,3%
Communication Services	16,9%
Services télécoms diversifiés	9,0%
Services de télécommunications sans fil	4,1%
Médias	2,7%
Divertissement	1,1%
Industriel	16,5%
Services et fournitures commerciales	5,2%
Machines	3,7%
Infrastructures de transport	2,9%
Compagnies aériennes de passagers	1,2%
Conglomérats industriels	1,1%
Fret aérien et logistique	0,8%
Construction et ingénierie	0,5%
Transport maritime	0,5%
Comp. et Distribution de Transactions.	0,4%
Équipements électriques	0,3%
Soins de santé	11,3%
Finances	9,3%
Matériaux	8,2%
Contenants et emballages	3,6%
Produits chimiques	2,9%
Métaux et exploitation minière	1,3%
Production papier et forêt.	0,3%
Services publics	4,4%
Services publics d'électricité	2,7%
Multi-services publics	1,2%
Services publics de gaz	0,5%
Immobilier	4,3%
Gestion et développement immobilier	2,8%
REITs de détail	0,8%
REITs résidentiels	0,4%
FPI diversifiés	0,3%
Produits de consommation de base	4,1%
Technologies de l'information	0,9%
Services informatiques	0,9%
Énergie	0,4%
Équipements et services énergétiques	0,4%
Aucun	0,2%
L'exploration, l'exploitation minière, extraction, production	0,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 mars 2026**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **6,78 %**.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui

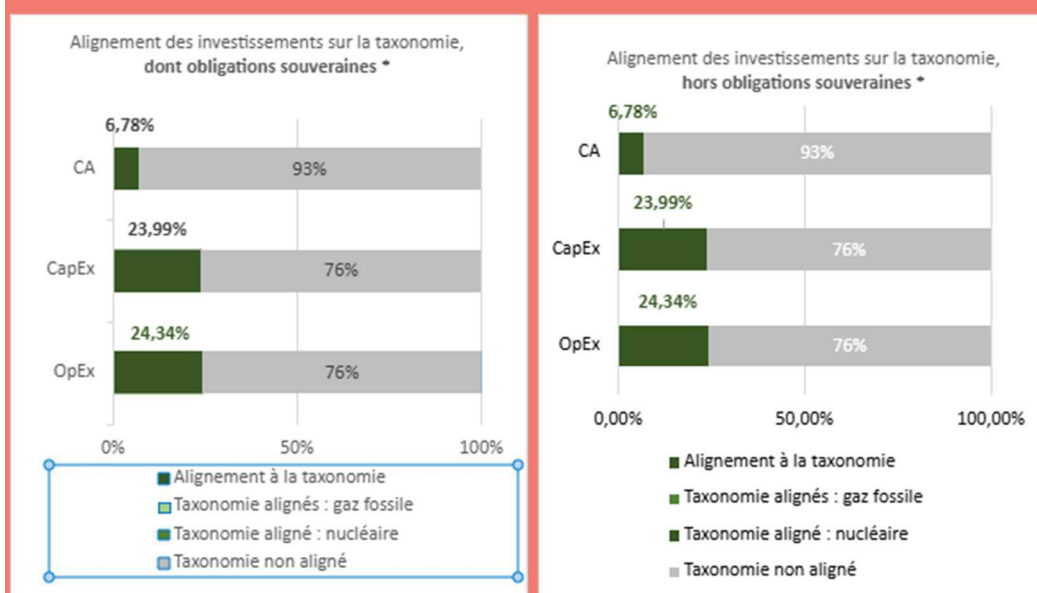
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **31 mars 2026**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **0 %**.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **31 mars 2026**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 mars 2026**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **13,81 %**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 mars 2026**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **13,17 %**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index qui est le même que l'indicateur de référence du Fonds.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.